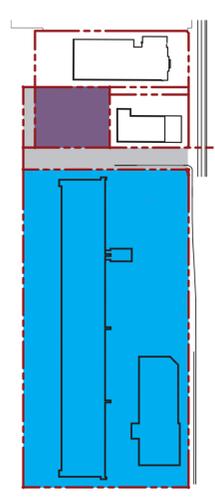


Notes générales :

- L'entrepreneur devra se conformer aux lois, règlements (municipaux, provinciaux et fédéraux), décrets et autres normes applicables aux travaux. Il doit également respecter les mesures de sécurité prévues au code de sécurité pour les travaux de construction.
- Avant de débiter les travaux l'entrepreneur doit :
 - vérifier la concordance entre les niveaux et aviser l'architecte paysagiste de toute différences
 - vérifier et valider toutes les dimensions et hauteurs indiquées sur les plans et aviser l'architecte paysagiste de toute différences, erreurs ou omissions.
 - vérifier et valider toutes les quantités indiquées dans le tableau des végétaux
 - Obtenir la localisation des services d'utilité publiques auprès d'info-excavation. La localisation des services montrés au plan est approximative et il est entendu que l'architecte paysagiste et le client n'assument aucunement la responsabilité quant à l'exactitude et l'intégrité de ces informations.
- L'entrepreneur devra assurer le fonctionnement de tous les services existants pendant les travaux.
- Tout dommage aux structures environnantes autres que celles visées par le plan et devis devront être remplacés ou réparées par l'entrepreneur à la satisfaction du client.
- Les limites de propriété ainsi que les bâtiments existants proviennent du plan préparé par l'arpenteur géomètre.
- Ne pas utiliser pour un autre projet sans l'autorisation écrite de l'architecte paysagiste.
- Le positionnement du nord est approximatif pour information seulement

Légende

- Couvre-sol
- Gazon
- Terre/Plate-bande
- Poussière de pierre/sable/asphalte
- Pierre de rivière
- Pierre/muret/coupe de mur
- Béton
- Eau
- Bois
- Pailis
- Tuile de béton pour gazon renforcé
- Pierre naturelle plate
- Pierre naturelle plate
- Pierre naturelle ronde
- Pierre naturelle ronde
- Conifère
- Arbres existant (feuillu ou conifère)
- Feuillu
- Haie de cèdre
- Vivace ou annuelle en pot



2 Plan clé

1 Plan général de l'aménagement proposé



Adresse :
 Marché Pie IX, 9230 boul. Pie IX, Montréal, H1Z 4E9
 Client :
 Marché Jean-Talon et Vergo

Émis pour :
 CCU

Dessiné par : Eliane Arbique
 Date : 1 octobre 2024
 Échelle : 1/32" = 1'-0"

AP-100

TABLEAU DES VÉGÉTAUX								
Nom latin	Abréviation	Quantité	Hauteur	Largeur	Couleur Floraison	Temps de floraison	Exposition	Distance des fils électriques (selon H-Q)
ARBRES FEUILLUS								
<i>Gleditsia triacanthos inermis</i> 'ruby lace'	GLR	3	10m	10m			soleil	3.5m
<i>Maackia amurensis</i> (tige)	MAA	2	8m	6m	blanche	juillet	soleil	3.5m
<i>Quercus macrocarpa</i>	QUM	7	20m	13m	-	-	soleil/mi-ombre	12.5m
<i>Tilia cordata</i> Glenleven	TIC	7	13m	9m	jaunes	printemps	soleil/ombre légère	7m
<i>Ulmus</i> 'Emerald sunshine'	ULE	12	12m	8m	blanches	printemps	soleil/mi-ombre	9m
ARBRES CONIFÈRES								
<i>Picea pungens</i> 'Fat Albert'	PIF	4	5m	3m	-	-	soleil	0m
<i>Larix Laricina</i>	LAL	4	15m	8m	-	-	soleil	7m
<i>Picea glauca</i>	PIG	4	20m	6m	-	-	soleil/mi-ombre	5.5m

Calibre des vivaces : 1 à 2 litres selon la disponibilité. Calibre des arbustes : 2 à 3 gallons selon la disponibilité.
 Calibre et hauteur des arbres : hauteur minimale de 2,0 mètres à la plantation, les feuillus doivent avoir un diamètre minimal de 50 millimètres, mesuré à 30 centimètres au-dessus du niveau du sol à la plantation

ARBRES FEUILLUS



Gleditsia triacanthos inermis 'ruby lace'



Maackia amurensis



Quercus macrocarpa



Été



Tilia cordata 'Glenleven'



Été



Ulmus 'emerald sunshine'

Automne

ARBRES CONIFÈRES



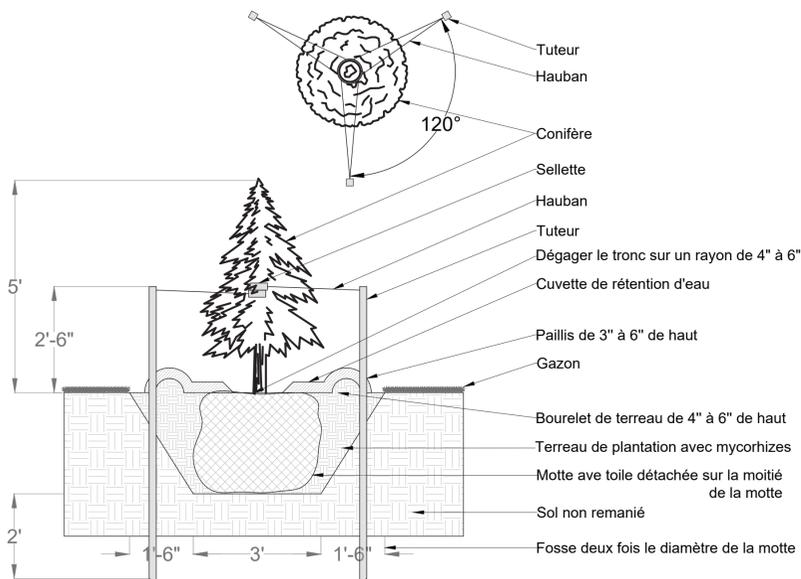
Picea pungens fat albert



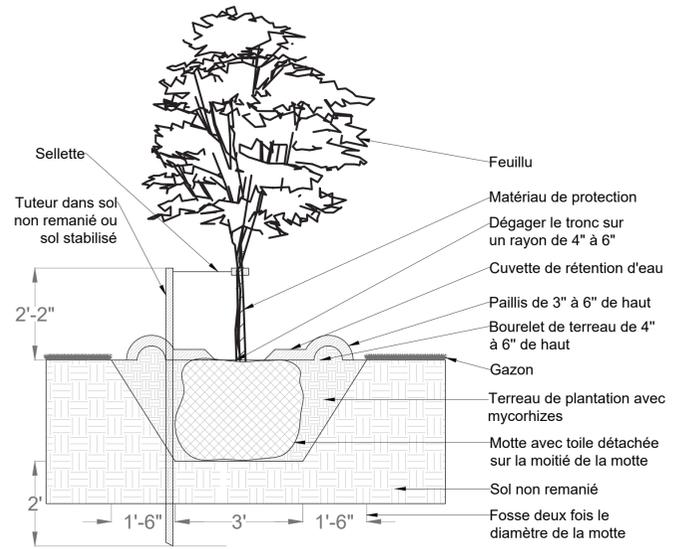
Larix Laricina



Picea glauca



4) Détail fosse de plantation pour arbre conifère 1/2"=1'-0"



5) Détail fosse de plantation pour arbre feuillu 1/2"=1'-0"